

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2012

Délibérations n°01 à 10

Date de convocation : 14/02/2012

Date d'affichage : 23/02/2012

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

L'an deux mille douze, le vingt et un du mois de février, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 14 février 2012.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, POLIEN, MANTION, COURTOIS, FALLOT, FRANCHI, MOUILLET, ODRION, REYNOUD, SAUGET, VUILLEMOT.

ABSENTS : Madame Michèle DELAMARCHE, Monsieur Christophe TRESOR.

PROCURATION : Madame Michèle DELAMARCHE a donné procuration à Monsieur Daniel FRANCHI.

Monsieur Christophe TRESOR a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques POLIEN.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30 et suspend la séance pour laisser la parole à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul, Monsieur Alain CHRETIEN, qui expose le rapport d'activité de la structure qu'il préside.

Le Conseil Municipal reprend à 19 H 40.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE
(Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 09 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 09 décembre 2011.

2/ ECOLE DE PUSY-EPENOUX : SUBVENTIONS SCOLAIRES 2011-2012

« VOILE SCOLAIRE » (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les demandes de subventions présentées par Madame JACHEZ et Monsieur MALCHAUSSE de l'Ecole Primaire de Pusy-Epenoux.

Ces demandent portent sur deux demandes de subventions pour l'activité « Voile » pour l'année scolaire 2011-2012 :

- Madame JACHEZ : à hauteur de 382,80 €uros pour les 19 enfants de Pusey scolarisés à Pusy-Epenoux,
- Monsieur MALCHAUSSE : à hauteur de 129,53 €uros pour les 5 enfants de Pusey scolarisés à Pusy-Epenoux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE deux subventions de 382,80 €uros et de 129,53 €uros à la coopérative scolaire de Pusy-Epenoux pour les élèves de Pusey scolarisés à l'école de Pusy-Epenoux pour l'activité « Voile » (crédits budgétaires 657482 à inscrire au Budget Primitif 2012).

3/ ECOLE DE PUSY-EPENOUX : SUBVENTION SCOLAIRE 2011-2012

« PISCINE » (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Monsieur MALCHAUSSE de l'Ecole Primaire de Pusy-Epenoux.

Cette demande porte sur une subvention à hauteur de 265,97 €uros pour les 5 enfants de Pusey scolarisés à Pusy-Epenoux et ce, pour l'activité « Piscine » pour l'année scolaire 2011-2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 265,97 €uros à la coopérative scolaire de Pusy-Epenoux pour les élèves de Pusey scolarisés à l'école de Pusy-Epenoux pour l'activité « Piscine » (crédits budgétaires 657482 à inscrire au Budget Primitif 2012).

4/ A.L.S.H. DU MERCREDI : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE

(Délibération n°04) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pusey propose un service de garderie, les mercredis scolaires, ouvert de 07 heures 00 jusqu'à 19 heures 00.

En raison des amplitudes horaires effectuées par le personnel communal et de la fréquentation de l'A.L.S.H. du mercredi au niveau des bornes d'ouverture et de fermeture, il paraît opportun de modifier les horaires d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE les horaires d'ouverture de l'A.L.S.H. du mercredi comme suit :
ouverture de 08 heures 00 à 18 heures 00 en lieu et place de
ouverture de 07 heures 00 à 19 heures 00,
avec effet au 1^{er} avril 2012.

5/ INSTAURATION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un projet de règlement intérieur du personnel communal de Pusey a fait l'objet d'une présentation auprès de l'ensemble du personnel communal de Pusey lors d'une réunion qui s'est tenue le 10 novembre 2011.

Par courrier en date du 15 novembre 2011, Monsieur le Maire a saisi le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône pour avis sur ce règlement. Le C.T.P. a rendu un avis favorable lors de sa séance du 15 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du personnel communal de Pusey ci-joint ;

MET EN VIGUEUR le règlement intérieur du personnel communal de Pusey à compter du 1^{er} mars 2012.

6/ CNAS : MISE EN PLACE DE LA CHARTE D'ACTION SOCIALE (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Pusey adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Locales).

Par courrier en date du 13 décembre 2011, Monsieur le Président du CNAS nous fait part de la mise en place d'une charte d'action sociale au sein du CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la charte d'action sociale du CNAS ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ce dossier.

7/ ASSURANCE DU PERSONNEL : SOUSCRIPTION CONTRAT « MAINTIEN DE SALAIRE » (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une proposition de contrat « maintien de salaire » pour le personnel communal de Pusey, établi par la société « SMACL Santé ».

Ce contrat collectif est basé sur des adhésions individuelles volontaires du personnel communal.

A la vue des effectifs communaux intéressés par ce contrat, la cotisation serait de 1,27 % (valeur à la date de signature du contrat) à asséoir sur le traitement brut indiciaire + la nouvelle bonification indiciaire + primes et indemnités et pour une garantie « incapacité + invalidité » (garanties couvertes sur 95 % du traitement) sans questionnaire médical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de contrat « SMACL Santé » telle que présentée ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ce contrat, avec effet au 1^{er} avril 2012.

8/ SIED 70 : ADHÉSION (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors des 2 dernières années, le Conseil Municipal de Pusey s'est positionné défavorablement quant à son adhésion au SIED 70.

Néanmoins, Monsieur le Préfet de la Haute-Saône, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, a décidé de repenser la cartographie départementale des EPCI.

De fait, les communes non adhérentes du SIED 70 devront obligatoirement intégrer ce syndicat départemental d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix POUR, 05 voix CONTRE : Madame Michèle DELAMARCHE, Messieurs Daniel FRANCHI, Emmanuel ODRION, Jean-Jacques POLIEN, Christophe TRESOR),

ACCEPTE l'adhésion de la Commune de Pusey au SIED 70.

9/ C.A.V. : MODIFICATION DU P.A.Z. DE « TECHNOLOGIA » (Délibération n°09) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier adressé par Monsieur le Président de la C.A.V. en date du 23 janvier 2012 quant à la modification du P.A.Z. de « Technologia ».

La Commune de Pusey est amenée à son donner son avis sur cette modification soumise à enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE quant à la modification du P.A.Z. de « Technologia » initiée par la C.A.V..

10/ SYNDICAT DU DURGEON : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE (Délibération n°10) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que Monsieur Christophe TRESOR souhaite échanger sa place de titulaire avec celle de Monsieur Patrick REYNOUD, suppléant, au sein du Syndicat du Durgeon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Patrick REYNOUD, en qualité de membre titulaire, et Monsieur Christophe TRESOR, en qualité de membre suppléant, au sein du Syndicat du Durgeon pour représenter la Commune de Pusey.

11/ QUESTIONS DIVERSES :

• **Prochain conseil :**

Le Conseil Municipal devra normalement se réunir le vendredi 30 mars 2012 à 18 heures 30.

• **Date des élections :**

Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches :

- 22 Avril 2012;
- 06 Mai 2012.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches :

- 10 Juin 2012 ;
- 17 Juin 2012.

• **Informatique des séniors :**

La dernière séance de formation a eu lieu ce 21/02/2012.

• **CMJ :**

Le CMJ se réunira le samedi 25/02/2012.

- **Site Internet :**

Le site est toujours en cours de construction.

L'équipe en charge de l'élaboration du site se réunit tous les jeudi soir à la Salle Informatique.

- **Travaux :**

La porte de la Sacristie a été changée.

Monsieur CLERC va voir pour la diffusion des clés.

Concernant la Salle Polyvalente, les travaux concernant le mobilier du bar vont intervenir pendant les vacances scolaires de février 2012.

- **Redevance incitative CAV pour les OM :**

2 scénarii seront présentés et chiffrés à la CAV courant 3^{ème} trimestre 2012.

- **Bulletin d'info :**

La réunion d'élaboration du prochain bulletin municipal est fixée au mardi 28/02/2012 à 18 heures 00.

- **Maison des Associations :**

Les travaux suivent leur cours.

Il est demandé à ce qu'un règlement intérieur d'utilisation du bâtiment soit élaboré et validé par le Conseil Municipal avant toute utilisation de la « Maison des Associations ».

- **Déneigement :**

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Monsieur Martial MULTON pour avoir déneiger la voirie communale les 14 et 15 février 2012 alors qu'il se trouvait en congés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.

Le Maire,


René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOINOT